

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Techniques administratives  
Option Gestion en commerce  
international  
conduisant au diplôme  
d'études collégiales (DEC)

au Collège d'Affaires Ellis

*Juin 1998*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Techniques administratives*, option *Gestion en commerce international* conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) au Collège d'Affaires Ellis s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1995-1996. Cette évaluation porte principalement sur l'ensemble des cours de la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*<sup>1</sup>. Le Collège d'Affaires Ellis a transmis à la Commission, un rapport d'autoévaluation du programme, en août 1997, alors qu'il était attendu en mars. Ce retard est regrettable, notamment parce qu'il soulève des questions d'équité à l'égard des collèges ayant terminé leur rapport à temps. Un comité, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège, les 23 et 24 octobre 1997<sup>2</sup>.

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, les professeurs associés à la formation spécifique et à la formation générale, ainsi qu'avec des élèves<sup>3</sup>.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p.

2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M<sup>me</sup> Johanne Bellemare, représentante du secteur socio-économique, M<sup>me</sup> Marie-Claude Mayer, enseignante en Techniques administratives au Centre collégial de Mont-Laurier et M<sup>me</sup> Ginette Portelance, enseignante en Techniques administratives au Collège d'Alma. Une agente de recherche de la Commission, M<sup>me</sup> Hélène L'Heureux, agissait à titre de secrétaire.

3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

gestion. La Commission formule, le cas échéant, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

## **Principales caractéristiques du programme**

Établissement privé subventionné situé à Drummondville, le Collège d'Affaires Ellis accueille environ 300 élèves dont un peu plus de 170 sont inscrits en *Techniques administratives*. Deux autres programmes de formation technique sont également offerts par le Collège, soit *Techniques de bureautique* et *Techniques juridiques*.

C'est en 1990 que le Collège a commencé à offrir cette formation. Huit élèves étaient alors inscrits au programme et depuis ce temps, l'effectif n'a pas cessé d'augmenter. Seule l'option *Gestion en commerce international* est offerte. Le Collège s'est donné un projet éducatif développé autour d'objectifs axés sur les plans personnel, scolaire et linguistique, qui l'amènent à tenter de créer une atmosphère de travail où chaque personne est unique, à faire en sorte que les élèves aient accès aux plus récentes nouveautés technologiques et à insister sur la maîtrise des deux langues, grâce à une approche pédagogique originale et particulière.

L'effectif enseignant est composé de onze professeurs. Dix enseignants donnent les cours d'administration et deux d'entre eux se chargent également des cours d'informatique et d'économie. Un enseignant assure la formation en mathématique.

Constatant un réel besoin des entreprises, le Collège souhaiterait pouvoir offrir dans un proche avenir un programme de *Techniques de commerce international*, plutôt que d'offrir l'option «*Gestion en commerce international*» du programme «*Techniques administratives*».

## **Évaluation du programme**

### **La démarche institutionnelle d'évaluation**

La démarche d'autoévaluation du programme a commencé en octobre 1996 et s'est terminée en avril 1997. Le comité d'autoévaluation était composé du directeur général, de la directrice des études ainsi que de deux enseignants du programme. Tous les élèves de 1<sup>re</sup> et de 3<sup>e</sup> ont répondu à un questionnaire en classe et les diplômés de toutes les cohortes ont reçu un questionnaire par la poste. Les enseignants du programme et une douzaine d'employeurs ont également été invités à répondre à un sondage. Ce sont les membres du comité d'autoévaluation qui se sont chargés de l'analyse et de l'interprétation des données obtenues et qui ont rédigé la version finale du rapport. Malgré le fait qu'il soit mentionné que l'interprétation des données devait faire consensus chez le personnel enseignant, les professeurs rencontrés au cours de la visite ont semblé peu informés du contenu du document.

Le rapport a été rédigé de façon transparente. Toutefois, la Commission estime que le Collège aurait pu accorder plus d'importance à l'opération. On constate en effet que l'analyse des données est peu poussée. En outre, l'information transmise est souvent incomplète. Peu d'actions sont envisagées pour améliorer les aspects du programme qui présentent des lacunes. Le Collège aurait eu avantage à susciter une plus grande participation des enseignants afin que l'opération soit l'occasion d'une réflexion collective, en particulier sur les aspects pédagogiques du programme. Quant aux étudiants, ils auraient pu être davantage interrogés sur la charge de travail et la séquence de cours de leur programme.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

## **La pertinence du programme**

Le premier critère vise à examiner si les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

La région de Drummondville compte 430 petites et moyennes entreprises dont plus de 200 font de l'importation et de l'exportation. À la fin des années 80, constatant que ces entreprises avaient de la difficulté à recruter du personnel qualifié, le Collège a entrepris des démarches auprès du ministère de l'Éducation pour offrir un programme adapté à la situation. Il a finalement obtenu l'autorisation d'offrir le programme *Techniques administratives* avec l'option *Gestion en commerce international* permettant de satisfaire aux besoins locaux.

Afin de recueillir l'opinion des employeurs sur leurs besoins ainsi que sur leur satisfaction au sujet des diplômés, le Collège réunit tous les deux ans une table de concertation à laquelle siègent, outre la direction du Collège, des représentants d'importants employeurs de la région, dont certains sont d'anciens étudiants du Collège, une enseignante ainsi que la personne responsable des stages. Selon le rapport, les réponses obtenues dans les questionnaires remplis par les anciens élèves et les entreprises permettent de croire que le programme actuel répond assez bien aux besoins du marché du travail. Quelques lacunes sont soulignées au regard de la géographie, du transport et de la connaissance de certains formulaires de douane. Le Collège souhaiterait développer un programme de formation plus approfondi en transport et en douane, axé sur les activités d'import/export et comportant notamment des cours d'espagnol, des cours sur l'ALENA, les achats et l'approvisionnement, la gestion des ventes et la géographie humaine et physique.

Par ailleurs, afin de développer les aptitudes et les habiletés recherchées par les employeurs (autonomie, polyvalence, etc.), le Collège organise trois activités extrascolaires originales qui sont en lien avec les objectifs d'apprentissage. Les élèves ont donc la possibilité de prendre part à un stage en entreprise d'un mois en France, de s'inscrire au *Groupe prospection internationale*, dont l'objectif est, comme son nom l'indique, de faire de la prospection en Europe pour le compte d'entrepreneurs québécois et finalement, de participer à un *Rallye intermodal*, d'une durée d'une semaine pendant laquelle les élèves doivent utiliser plusieurs moyens de transport et visiter des entreprises des États-Unis et de l'Est du Canada, spécialisées en transport, dédouanement, etc.

Selon le rapport, le taux de placement des sortants dans un emploi lié à leur formation a été de 95 % au cours des trois dernières années (60 % ont trouvé un emploi par l'intermédiaire du Service de

placement du Collège). À cet égard, le Collège affirme ne pas pouvoir répondre à toutes les offres d'emploi des entreprises.

En conclusion, la Commission estime que les liens entretenus par le Collège avec le marché du travail sont très bons et que, dans sa forme actuelle, le programme répond adéquatement aux besoins des employeurs, comme en témoignent les taux de placement.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Même si le rapport n'est pas explicite sur cette question, l'implantation du programme est totalement harmonisée avec le projet éducatif que s'est donné le Collège. En effet, tout est mis en oeuvre pour que les étudiants atteignent les objectifs fixés au regard du bilinguisme, des changements technologiques et du développement personnel. Cela est particulièrement vrai au regard de la maîtrise des deux langues. Par ailleurs, en ce qui concerne l'existence de liens entre les objectifs ministériels propres au programme et les activités d'apprentissage, l'adéquation est très peu évidente. C'est la directrice des études du Collège qui s'est chargée de relier chaque cours avec un des objectifs. Pour ce faire, elle s'est basée sur sa connaissance du programme et, au besoin, sur le contenu des plans de cours. L'opération s'est déroulée en vase clos et les enseignants n'ont pas été mis à contribution. La rencontre a d'ailleurs permis de constater que ces derniers ne semblent pas connaître les objectifs du programme. Ils ont toutefois manifesté leur intérêt à prendre part à une réflexion à ce sujet. Le Collège devrait prendre les moyens pour que se développe une vision commune du programme chez tous les enseignants, y compris ceux des disciplines contributives et de la formation générale, afin qu'en concertation, chacun puisse prendre conscience de sa contribution à la mise en oeuvre du programme et soit en mesure d'en faire part aux étudiants.

L'agencement des cours dans le programme est largement influencé par la réalisation du projet éducatif. En effet, on constate la présence de nombreux cours de langue pendant les deux premières sessions. Il en est ainsi pour faciliter aux élèves la poursuite de leurs études, presque toute la formation étant donnée en anglais, soit 55 % des cours de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> session, 70 % de ceux des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sessions et 80 % des cours des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sessions. En outre, la durée du cours de mise à niveau

a été augmentée de 45 à 75 heures. Fait à souligner, toutes les personnes qui étudient ou qui travaillent au Collège doivent obligatoirement s'exprimer en anglais durant la journée.

L'examen du logigramme de cours révèle une situation susceptible de nuire au cheminement de l'élève et à l'atteinte des objectifs du programme. En effet, *Comptabilité I* n'est offert qu'à la 4<sup>e</sup> session, et le cours *Comptabilité II* est offert à la même session que *Finance I* alors que conformément aux *Cahiers de l'enseignement collégial*, il lui est préalable. Quant au stage obligatoire prévu à la fin de la quatrième session, il ne peut jouer totalement son rôle intégrateur, puisque des cours importants comme *Gestion des opérations* et *Gestion des approvisionnements et des stocks*, qui font partie du tronc commun, n'ont pas encore été suivis par les élèves. De plus, aucune autre activité intégratrice, comme un projet de fin d'études, n'est prévue dans la grille de cours. Enfin, témoignant de son expérience personnelle, une étudiante a mentionné avoir suivi le cours *Marketing international* avant le cours *Marketing*. Les enseignants rencontrés ont toutefois affirmé discuter entre eux de leurs enseignements afin d'assurer la complémentarité et d'éviter les chevauchements. Lorsqu'ils constatent une incohérence liée à la séquence, ils en informent immédiatement la Direction afin d'éviter que la situation ne se reproduise. Au dire de la Direction, le logigramme fourni dans le rapport correspond au cheminement de seulement 30 % des étudiants, et il est adapté au niveau de maîtrise de l'anglais de chaque groupe nouvellement inscrit. On constate donc que 70 % des étudiants suivent des cheminements particuliers, conçus en fonction de leur situation propre (arrivée en janvier, études entreprises ailleurs, etc.), mais élaborés sur la base de préoccupations pratiques plutôt que pédagogiques. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège de revoir sa grille de cours de façon à favoriser chez l'élève l'acquisition progressive, l'approfondissement et l'intégration des connaissances.*

Le rapport révèle des écarts importants entre la pondération prévue aux *Cahiers de l'enseignement collégial* et celle adoptée par le Collège. En effet, la Commission constate que pour cinq cours du programme, le nombre d'heures consacrées à la prestation de l'enseignement (théorie et laboratoire) est inférieur (soixante-quinze heures en moins au total) à la pondération officielle. C'est notamment le cas pour *Marketing international*. En contrepartie toutefois, le Collège a non seulement augmenté de quatre-vingt-dix heures au total le nombre d'heures consacrées à la formation dans cinq autres cours, mais il a carrément ajouté deux nouveaux cours (sept heures d'enseignement) à sa grille (*Anglais des affaires* et *Rédaction d'affaires*), sans compter les cours de bureautique qui s'ajoutent au programme régulier. Selon le rapport, ces modifications ont été apportées pour

satisfaire aux exigences du marché du travail et aux objectifs du Collège. Compte tenu de cette situation, la Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens pour s'assurer que ces modifications ne compromettent pas l'atteinte des objectifs du programme.

Par ailleurs, la Commission constate que la charge de travail de l'élève manque d'équilibre d'une année à l'autre. En effet, elle est beaucoup plus légère la 1<sup>re</sup> année que les deux suivantes, au cours desquelles les cours de spécialisation sont donnés de façon intensive. C'est notamment le cas de la 5<sup>e</sup> session, pendant laquelle la charge de travail est particulièrement lourde, les cours étant donnés à raison de trente-trois heures par semaine sur une période de onze semaines. Les étudiants rencontrés ont d'ailleurs déploré le manque de communication entre les enseignants afin d'assurer un meilleur équilibre de la charge de travail et une meilleure répartition des examens. En conséquence, la Commission invite le Collège à mieux répartir la charge de travail de l'élève d'une session à l'autre.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Même s'ils privilégient l'enseignement magistral accompagné d'exercices pratiques, les enseignants ont recours à une bonne variété de méthodes pédagogiques, notamment l'organisation de conférences données par des experts qui sont particulièrement appréciées par les élèves. D'une manière générale, ces derniers se disent satisfaits des cours qui leur sont donnés. Ils apprécient leurs enseignants, notamment en raison du fait que plusieurs d'entre eux possèdent une expérience pratique qu'ils leur font partager. En outre, très tôt au début de la formation, les enseignants ont le souci d'initier les élèves à l'outil informatique, plus particulièrement à Internet. Soulignons également la participation annuelle à des activités comme la *Foire sur le transport* et l'organisation d'une activité de fin d'année à l'intention de tous les élèves de TAD qui se rendent, selon leur choix, visiter un poste de douane, l'aéroport de Mirabel ou encore un lieu de chargement de conteneurs.

Les mesures d'accueil et de soutien sont adéquates et appréciées des élèves. Avant même leur entrée au Collège, tous les élèves sont soumis à des tests de classement en français et en anglais. Cette mesure permet de constituer des groupes relativement homogènes et d'adapter l'enseignement des cours de mise à niveau en conséquence. Pour les élèves qui ont plus de difficulté en anglais, il faut souligner le recours à une méthode originale, très appréciée par eux et appelée «Accelerative learning». Cette méthode consiste à créer un milieu d'apprentissage permettant des mises en situation et des interactions favorisant un apprentissage plus rapide. Un centre d'aide en français a également été mis en place. La visite a permis de constater que, globalement, les enseignants exercent un bon suivi pédagogique et qu'ils se préoccupent de la réussite de leurs élèves. Ils assurent eux-mêmes l'encadrement à l'intérieur de leurs cours, notamment en soumettant leurs élèves à des évaluations fréquentes afin de dépister rapidement ceux qui éprouvent des difficultés et d'intervenir le plus vite possible. À cet égard, selon les réponses au sondage réalisé auprès des enseignants, ceux-ci consacrent environ trois heures par semaine à l'encadrement. Au besoin, l'élève éprouvant de très grandes difficultés est dirigé vers la directrice des études qui examine la situation et explore avec lui des pistes de solution, par exemple la possibilité de reprendre des cours sans frais, lorsqu'ils sont donnés à l'éducation des adultes.

Outre les heures consacrées à l'encadrement, les enseignants offrent une bonne disponibilité à leurs élèves. Ces derniers s'en sont d'ailleurs dits très satisfaits, appréciant particulièrement le dévouement démontré par leurs professeurs et les bonnes relations qui se sont établies entre eux.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières consacrées au programme.

L'équipe enseignante est composée d'un noyau stable de sept professeurs permanents. Quatre autres enseignants sont engagés à la leçon. Les onze professeurs ont en moyenne cinq ans d'expérience dans l'enseignement. La majorité d'entre eux sont titulaires d'un diplôme universitaire et les autres personnes ont été engagées en raison de leur grande expérience de travail liée à la matière enseignée. À cet égard, la Commission reconnaît que dans certains domaines spécialisés, il peut être difficile de recruter des personnes ayant à la fois une formation universitaire et une solide expérience. Ce n'est toutefois pas le cas dans tous les domaines. Le Collège devrait donc s'assurer

de retenir, chaque fois que possible, les services de personnes dont la formation correspond aux standards habituels. La Commission invite donc le Collège à resserrer ses critères d'embauche.

Selon le rapport, la répartition des tâches entre les enseignants est basée d'abord et avant tout sur la spécialisation de chaque professeur. En deuxième lieu, la Direction tente d'assurer une tâche complète aux enseignants à temps plein, ce qui fait que certains d'entre eux doivent parfois accepter d'enseigner une autre matière.

Par ailleurs, le Collège s'est doté en septembre 1994 d'une politique institutionnelle d'évaluation du personnel enseignant. Cette politique a été élaborée par un comité composé de membres de la Direction et du personnel enseignant, elle est acceptée de tous et scrupuleusement suivie. L'évaluation se fait au moyen d'un questionnaire remis aux élèves. L'enseignant évalué reçoit une copie des résultats, et dans les quinze jours suivant l'évaluation, il rencontre un comité constitué spécialement à cette fin. Les nouveaux enseignants, quant à eux, font l'objet de procédures d'évaluation soutenues et sont soumis à des mesures d'encadrement particulières au cours de leur première année d'enseignement.

En tout temps, les enseignants du Collège ont la possibilité de s'inscrire gratuitement aux cours du soir donnés par le Collège pour se perfectionner en informatique. Toutefois, selon les données du rapport, aucun enseignant n'a reçu de formation en pédagogie, mis à part la formation à la méthode «Accelerative learning» suivie à l'étranger par les professeurs d'anglais. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs signalé des lacunes chez certains enseignants à cet égard. Quant aux enseignants, ils ont manifesté leur intérêt à s'inscrire à des activités de perfectionnement mais ne semblaient pas être au courant des activités offertes. La Direction de son côté manifeste beaucoup d'ouverture sur la question. La Commission *suggère* donc au Collège de convenir avec ses enseignants d'un plan de perfectionnement collectif en pédagogie, incluant la formation entourant la réforme de l'enseignement collégial (élaboration d'un cours selon l'approche par compétence, planification d'une activité d'intégration, etc.).

Les ressources matérielles disponibles au Collège constituent un des points forts du programme. En effet, les élèves ont accès à des laboratoires informatiques équipés d'un nombre suffisant d'appareils à la fine pointe de la technologie. Ils ont également à leur disposition les plus récents logiciels. En outre, les trente-quatre ordinateurs Pentium disponibles sont branchés sur Internet. Les enseignants rencontrés ont mentionné la très grande ouverture de la Direction au regard de leurs demandes de matériel et de documentation, toutes les réquisitions étant acceptées. Le centre de documentation

du Collège laisse toutefois à désirer. Il contient peu d'ouvrages de référence. Géré par les élèves eux-mêmes, selon leur disponibilité, il est peu accessible puisque les heures d'ouverture sont limitées. Le Collège devrait s'assurer que les élèves aient accès à une documentation appropriée. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour que les élèves aient accès à des ouvrages de référence pertinents et de qualité.*

Par ailleurs, la visite a permis de constater que les élèves n'ont pas accès à un local dont l'aménagement favoriserait le travail intellectuel. La Commission invite le Collège à rendre disponible aux élèves un local où ils pourront travailler dans la quiétude nécessaire.

### **L'efficacité du programme**

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

Les mesures de recrutement sont adéquates et s'adressent aux élèves de toutes les régions du Québec. À titre d'exemple, chaque automne, à l'occasion des journées carrières, environ 70 polyvalentes sont visitées par des représentants du Collège. En outre, ce dernier occupe un stand au Salon de la jeunesse à Montréal et fait diffuser des messages publicitaires à la télévision. En matière d'admission, le Collège n'impose aucun critère de sélection particulier. Selon les données fournies sur les élèves nouvellement inscrits au collégial, entre 1990 et 1996, la moyenne au secondaire des élèves inscrits oscillait entre 67,7 % et 72,7 %. Cette moyenne est comparable à la moyenne générale au secondaire de l'ensemble des élèves inscrits dans le réseau public. Les élèves rencontrés ont par ailleurs affirmé avoir choisi le Collège d'Affaires Ellis de préférence à d'autres établissements d'enseignement en raison de ses particularités (enseignement intensif de l'anglais, taux de placement exceptionnels) et malgré l'éloignement et les droits de scolarité. Les élèves inscrits au Collège possèdent donc les aptitudes et la motivation nécessaires à la réussite de leurs études.

D'une manière générale, les modes et instruments d'évaluation permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Afin d'assurer l'équité, lorsqu'un cours est donné par plus

d'un enseignant, le même plan de cours et les mêmes examens sont utilisés. Les étudiants interrogés se sont d'ailleurs dits satisfaits de l'équité de l'évaluation de leurs apprentissages. Ils soulignent toutefois que les règles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) sur le français écrit ne sont pas appliquées uniformément par tous les enseignants. La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation des cours *Comptabilité II* et *Marketing*. En *Comptabilité II*, on constate que l'information pertinente est fournie, que la matière enseignée couvre tous les objectifs et que les instruments d'évaluation utilisés permettent d'en mesurer adéquatement l'atteinte. Pour ce qui est de *Marketing*, le plan de cours est rédigé de façon claire et précise; toutefois, il devrait contenir plus de précisions sur les moments d'évaluation. Quant aux modes d'évaluation, ils sont adéquats et variés. L'étudiant qui réussit ce cours atteint les objectifs énoncés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

Au Collège d'Affaires Ellis, la PIEA est entrée en vigueur à l'automne 1997. Les plans de cours sont soumis à l'approbation de la directrice des études, quinze jours ouvrables avant le début de chaque session. Comme le Collège n'a pas de structure départementale, c'est un responsable de matière qui est chargé d'en vérifier préalablement le contenu. Les enseignants rencontrés ont toutefois affirmé ne pas connaître les exigences de la PIEA. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de faire en sorte que les enseignants soient mieux informés des exigences de la PIEA et de prendre les moyens pour que les règles de cette Politique soient uniformément appliquées.

Les taux de réussite aux cours sont excellents : pratiquement 100 % de réussite dans tous les cours d'administration. Selon la Direction et les enseignants, cette situation serait attribuable à l'encadrement exceptionnel dont bénéficient les élèves. La Commission agréé à cette interprétation, mais en partie seulement. En effet, des taux de réussite aussi élevés en *Comptabilité I* amènent à s'interroger sur la validité des moyens utilisés pour vérifier les connaissances acquises (une dizaine de tests répartis tout au long de la session et aucun examen de synthèse). En outre, selon l'information recueillie au cours de la visite, la matière enseignée dans les cours d'informatique ne correspondrait pas au niveau attendu. En formation générale toutefois, les taux de réussite sont un peu plus faibles, particulièrement en philosophie. La Commission *suggère* donc au Collège d'examiner la question des taux de réussite des cours sous l'angle de l'application de la PIEA et plus particulièrement au regard des standards visés et de la composition de la notation. Par ailleurs, selon l'information disponible, les taux de diplomation dans la durée prescrite sont supérieurs aux taux de l'ensemble du réseau public pour les années 1990 à 1993. Le Collège met d'ailleurs tout en oeuvre pour amener les élèves à terminer leurs études en vue de l'obtention du diplôme : possibilité d'organiser une nouvelle session, incitation à suivre des cours du soir ou de la formation à distance.

Quant aux taux de persévérance, ils sont exceptionnellement élevés. À titre d'exemple, 86 % des élèves de la cohorte de 1994 étaient encore inscrits au sixième trimestre.

Au Collège d'Affaires Ellis, les élèves ont la possibilité de faire deux stages, l'un à la fin de la 4<sup>e</sup> session et l'autre à la fin de la 5<sup>e</sup>. Au moment de la rédaction du rapport d'autoévaluation, la participation à un stage, pour une durée minimale de 120 heures, n'était pas essentielle pour l'obtention du diplôme d'études collégiales, mais l'élève qui y participait se voyait attribuer des unités supplémentaires. Depuis que la tenue d'une épreuve synthèse de programme est exigée, le stage est devenu obligatoire parce que le Collège a l'intention de s'en servir comme toile de fond pour cette activité. La visite a permis d'apprendre que le Collège a vécu une situation problématique au regard de la supervision et de la coordination des stages pour la cohorte évaluée, en raison du départ imprévu de la personne responsable. Selon la Direction, la situation serait en voie d'être réglée, une personne ayant été embauchée spécifiquement à cette fin. Reconnaisant l'intérêt du stage, les élèves rencontrés ont toutefois affirmé être laissés à eux-mêmes dans la recherche de lieux de stage. Ils n'ont accès à aucune banque de lieux de stage accréditée (mis à part une liste de compagnies du Service de placement) et ils ont de la difficulté à concilier recherches et études, la formation étant donnée de façon intensive au cours des deux sessions. Compte tenu de cette situation, plusieurs élèves ne font pas d'efforts pour participer au deuxième stage. La Commission a en outre pu constater d'une part, que les élèves connaissent plus ou moins bien les conditions d'admission au stage et que d'autre part, celles-ci ne semblent pas être vérifiées par les responsables. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs mentionné que les conditions de réalisation du stage devraient être améliorées. La Commission estime que le Collège devrait profiter de l'arrivée de la nouvelle responsable des stages pour revoir les conditions d'encadrement des élèves, préciser les objectifs du stage et élaborer un Guide de stage prévoyant la réalisation de plans de stages conjoints (élève-employeur). Le Collège aurait en outre avantage à associer les enseignants à l'opération. Ces derniers se sont dits d'ailleurs fort intéressés.

*La Commission recommande au Collège de revoir tous les aspects de l'organisation du stage, depuis ses objectifs et sa place dans la formation, jusqu'aux modes de coordination, de supervision et d'évaluation, de façon à en faire une véritable activité pédagogique.*

## **La gestion du programme**

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Malgré les nombreuses discussions informelles et la tenue de rencontres de planification, la Commission constate, comme il a été mentionné précédemment, l'absence de vision globale et partagée ainsi que d'esprit de concertation au sein du personnel enseignant du programme au regard des actions à entreprendre et des correctifs à apporter. La gestion proprement dite du programme repose presque exclusivement sur la directrice des études. La Commission estime que si le Collège se souciait davantage de développer une véritable approche programme, cela contribuerait à corriger les principales lacunes constatées et faciliterait l'élaboration de l'épreuve synthèse.

*En conséquence, la Commission recommande au Collège de mettre en place les mécanismes appropriés pour s'assurer que tous ceux qui interviennent dans le programme partagent une vision commune de celui-ci en vue de favoriser l'atteinte de ses objectifs.*

La Commission souligne la qualité de la présentation matérielle de la documentation remise aux élèves. Toutefois, certains d'entre eux ont mentionné au cours de la rencontre que l'information contenue dans les documents ne reflétait pas toujours la réalité. En conséquence, la Commission invite le Collège à s'assurer que les renseignements contenus dans le matériel publicitaire et les documents d'information sont conformes à la réalité.

## **Conclusion**

La Commission reconnaît que le programme *Techniques administratives*, option *Gestion en commerce international* mis en oeuvre au Collège d'Affaires Ellis présente un intérêt évident et se démarque à bien des points de vue, notamment par l'existence de liens étroits avec les représentants du marché du travail, l'excellent encadrement dont bénéficient les élèves, la disponibilité des enseignants, des ressources informatiques à la fine pointe de la technologie et des taux de diplomation élevés. Il convient également de mentionner l'originalité du projet éducatif du Collège qui est parfaitement intégré à la formation donnée.

La Commission estime toutefois que le Collège devrait revoir certains aspects du programme et, en conséquence, lui fait des recommandations pour que la grille de cours favorise une meilleure progression des apprentissages, que les élèves aient accès à la documentation pertinente, que l'organisation du stage repose davantage sur des considérations pédagogiques et que des mécanismes de concertation appropriés assurent une vision commune du programme.

La Commission fait également au Collège quelques suggestions concernant l'atteinte des objectifs du programme, le resserrement des critères d'embauche, la planification du perfectionnement, l'application des règles de la PIEA et la validité des modes de notation.

## **Les suites de l'évaluation**

Le Collège se dit en accord avec le diagnostic posé par la Commission. Il l'informe des actions déjà entreprises ou qu'il s'engage à entreprendre à la suite de l'autoévaluation.

- La modification de la grille de cours de manière à s'assurer du respect des préalables.
- La révision de la charge de travail afin de la rendre mieux équilibrée.
- Le rehaussement des critères d'embauche de façon à respecter les standards habituels de recrutement.
- La mise en place de mesures de perfectionnement du personnel enseignant.
- La distribution de la PIEA à tout le personnel enseignant sans exception afin de s'assurer que tous en connaissent les règles.
- La révision de la validité des modes de notation pour s'assurer que les taux de réussite reflètent bien l'atteinte des objectifs.
- La nomination d'une personne responsable de l'organisation des stages afin d'en faire une véritable activité pédagogique.
- La nomination de chefs de département afin d'améliorer l'encadrement des enseignants et d'assurer la complémentarité entre les cours.
- La conclusion d'une entente de services avec la bibliothèque municipale et l'aménagement d'un centre de documentation dès l'automne 1998 faciliteront l'accès des élèves à des ouvrages de référence; une salle d'études sera aménagée au sein du centre de documentation.

La Commission estime que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier le programme. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président